Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260402-2026040105-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, LE DEUX AVRIL, à VINGT HEURES,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.

Convocation du 25 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 1

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Christine BRETON, Philippe BOSCHER, Stéphanie KERAUFFRET, Adjoints, David GAUBERT, Murielle NICOLAS, Benoît ROUAULT Isabelle GICQUEL, Benjamin ROUAULT, Fabienne PERRO, Maxime ROBIN, Laurent CHEVREAU, Catherine RUFFET, Sonia JOANNOT.

Absents excusé(e) s : Corentin POILVET qui a donné pouvoir à Nathalie TRAVERT LE ROUX

DELIBERATION 2026-04-01-05

3.1- LOTISSEMENT DE PEMINIER 2 – ACQUISITION DU LOT 13.

Madame Le Maire informe que par délibération du 29 aout 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition du lot 13 par IPCS Investissement, au prix de 40 000 € (5000 € par logement), pour la construction d'un semi-collectif de 8 logements sociaux, avec engagement de ce dernier de revendre le lot construit à un bailleur social en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement).

Cependant, à chaque projet de construction, la Société IPCS crée une SCCV (société civile de construction vente). Ainsi le permis de construire a été déposé par la SCCV Champs du Piry le 29 septembre 2025. L'acquisition du lot sera réalisée par cette société.

Madame Le Maire indique qu'il convient de prendre en compte ce nouvel élément pour pouvoir signer l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'autorisation de construire délivrée à la SCCV Champs Piry,

- **APPROUVE l'acquisition du lot 13 par** la SCCV Champs du Piry **pour la construction d'un semi-collectif de 8 logements sociaux au prix de 40 000 € (5000 euros par logement) avec engagement de ce dernier de revendre le lot construit à un bailleur social, en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement).**
- **RAPPELLE sa délibération du 30 octobre 2025 par laquelle il a désigné l'étude 1270 notaires à Lamballe pour établir les actes de vente des lots du lotissement**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à la commercialisation du lot 13.**

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes d'Armor)

Murielle NICOLAS,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 15 avril 2026 - transmise en Préfecture le 15 avril 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes d'Armor)